



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2023

N° B26_01_2023_02 - Subvention à l'association Solidarité Paysans (annexe)

Annexe(s) :

- Contrat d'Engagement Républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	18	3	21	9

Pour : 20	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BINET Frédérique, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

BLANCHET Philippe (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à THELLIER Odile), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Subvention à l'association Solidarité Paysans (annexe)

Annexe(s) :

- Contrat d'Engagement Républicain

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale, notamment dans le domaine économique. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce

titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Solidarité Paysans Poitou-Charentes a sollicité la communauté de communes le 25 mars 2022 afin de bénéficier d'une subvention à hauteur de 0,10 € par habitant pour l'aider dans son fonctionnement au titre de l'année 2022.

L'association Solidarité Paysans a pour but l'accompagnement des agriculteurs en difficultés financières, sociales ou administratives ; les 2/3 des agriculteurs suivis sont des éleveurs (baisse du cours de la viande, perte de l'ICHN). Ses missions correspondent à la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui s'appuie sur 3 priorités thématiques, dont l'agriculture et l'alimentation. Celle-ci se décline en différentes fiches-socles, dont l'accompagnement des filières en tension et la structuration des filières émergentes ; l'élevage fait partie des filières émergentes. La stratégie s'articule également autour de 4 thématiques transversales dont sur l'économie responsable et durable

Cette association intervient dans l'ancienne région Poitou-Charentes, y compris les Deux-Sèvres et Mellois en Poitou. Dans les Deux-Sèvres, elle suit près de 150 personnes en situation difficile, dont une partie sur Mellois en Poitou.

Le montant de la subvention demandé est de 4 500 € en numéraire ; subvention correspondant à 4 % du budget prévisionnel de l'association. Le paiement de la subvention sera réalisé en une seule fois, suite à l'adoption de la présente délibération.

Un bilan du nombre et de la typologie des agriculteurs suivis sur Mellois en Poitou sera réalisé afin de déterminer si les objectifs ont été atteints.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022 adoptant les objectifs et les enjeux de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu l'avis de la réunion des Vice-présidents du 27 octobre 2022, faisant office d'instance consultative compétente, proposant une subvention d'un montant de 4 500 € ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER l'octroi d'une subvention de 4 500 € à l'association Solidarité Paysans Poitou-Charentes pour l'année 2022 dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2023 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET